

Le 2 mai 2014

Monsieur Patrick Côté  
Directeur général  
Éoliennes Belle-Rivière,  
Société en commandite  
270, rue du Parc  
Saint-Bruno (Québec) G0W 2L0

**Objet : Troisième série de questions et commentaires concernant le projet  
Éoliennes Belle-Rivière sur le territoire de la MRC de  
Lac-Saint-Jean-Est  
(Dossier 3211-12-178)**

Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous une série de questions et commentaires concernant les réponses que vous nous aviez adressées à la suite d'une deuxième série de questions relative à l'étude d'impact du projet en titre. Ces questions et commentaires regroupent aussi les résultats de la consultation intra et interministérielle.

Les réponses à ces questions et commentaires doivent être regroupées dans un rapport distinct (addenda), déposé en trente-six (36) copies. Vous devrez aussi déposer dix-sept (17) copies de ces documents sur support informatique. Les copies électroniques devront être en format PDF (Portable Document Format) et présentées comme il est décrit dans le document « Dépôt des documents électroniques de l'initiateur de projet », produit par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

## QUESTIONS ET COMMENTAIRES

**QC-0** Dans votre mise en contexte, vous mentionnez qu'une demande sera faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation des affleurements rocheux pour l'extraction de pierres et remise en culture. Veuillez préciser les impacts que pourrait avoir cette activité sur le milieu et les mesures d'atténuation qui pourraient être mises

...2

en place afin d'en limiter les effets. De plus, si vous alliez de l'avant avec cette activité, de quelle façon cet aspect serait-il intégré au plan de surveillance environnemental?

- QC-69** Les inventaires de chiroptères dans les parcs d'éoliennes au Québec démontrent que le secteur d'implantation du présent projet est, proportionnellement aux autres sites étudiés, un très bon habitat. Ainsi, veuillez noter que les éoliennes identifiées comme étant situées dans des secteurs à haut potentiel pour les chiroptères (les éoliennes 1, 2, 3, 6 et 7), devraient faire l'objet d'un suivi particulier et être fortement représentées dans le choix des éoliennes pour le protocole de suivi de la mortalité.
- QC-94** Dans le volume 4, à la réponse **QC-94**, vous mentionnez que « [...] la durée probable d'exposition maximale pour le projet Éoliennes Belle-Rivière [...] est estimée à 3 h 47 par année, pour un maximum quotidien de 22 min ». Cette affirmation s'applique pour les points sélectionnés pour l'étude. Cependant, selon le tableau 4 ainsi que la carte en annexe F du document « Éoliennes Belle-Rivière – Analyse du phénomène d'ombres mouvantes – Procédures et résultats », des bâtiments sont situés dans des zones où la durée du phénomène d'ombre mouvante sera plus élevée. Il faudrait intégrer les valeurs pour ces bâtiments à la réponse donnée à la **QC-94**.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le directeur par intérim,



Denis Talbot